

DU SOUTIEN A LA PARENTALITE A LA PROTECTION DE L'ENFANCE : L'EFFICIENCE DE LA COLLABORATION

En partenariat avec :



Aide à domicile de la CAF, prévention menée par la PMI, protection assurée par l'ASE : quelles conditions de collaboration permettent une efficacité des accompagnements de ces familles ?

Comment les acteurs des territoires et les déclinaisons des politiques locales font-ils vivre la dynamique collaborative qui est indispensable pour organiser une aide sans trappe, ni césure pour ces familles en difficulté ?

La table ronde regroupera des acteurs d'horizons différents qui viendront échanger sur ces aspects, sur leur réalité d'aujourd'hui, mais aussi de demain. En évoquant les impacts des nouvelles règles introduites en protection de l'enfance, sur les incertitudes planant sur la PMI...

Animateur :

Thierry GUERRIER, journaliste

Intervenants :

Claude CAYZAC, Directrice de la protection de l'enfance, Conseil Général de Gironde

Vincent ENOS, Responsable de l'action sociale, CAF de Touraine

Isabelle LAFAYE, Directrice, AFAD Gironde

Véronique RICHOU, TISF, ASSAD-HAD Touraine

Amandine ROUFFIAT, Conseillère technique Petite enfance – Enfance – Famille – Jeunesse, URIOPSS Pays de la Loire

Benoit VORMS, Directeur AMF 55

Problématique : Quelles conditions de collaboration institutionnelle permettent une efficacité des accompagnements de ces familles ?

Enseignements tirés de l'intervention des différents intervenants :

- ▶ La loi de 2007 parle de prévenir, de soutenir la fonction parentale dans un principe de coéducation.
- ▶ Les séparations familiales sont une grande préoccupation qui se croise d'ailleurs avec la pauvreté.
- ▶ Nous ne sommes pas sur la même logique de partenariat pour un travail en réseau que les structures marchandes.

Enjeux d'avenir :

- ▶ Dépasser les logiques de cloisonnement des politiques et des financeurs et intégrer les services d'aide à domicile aux familles dans les schémas territoriaux de services aux familles.
- ▶ Travailler sur le problème du partage d'information dans le secteur de la protection de l'enfance.
- ▶ Il faut apprendre à travailler ensemble, d'abord entre institution avant de pouvoir le décliner sur les territoires.
- ▶ Associer les professionnels de terrain aux projets d'intervention qui s'organisent pour les familles (Projet pour l'enfant, par exemple).



A force de trop compter, on en oublie ce qui compte! Il faut donc d'abord regarder le sens et ensuite s'accorder sur les moyens.

Claude CAYZAC

On encourage les coopérations et par ailleurs, on est mis en concurrence avec le secteur privé sur des appels à projets.

Amandine ROUFFIAT

Le soutien à la parentalité fait partie de la protection de l'enfance.

Claude CAYZAC

La prévention c'est pas juste éviter les soucis, c'est faire en sorte que le cadre de vie de l'enfant et des parents soit optimal.

Benoit VORMS

Problématique : Quelles conditions de collaboration de terrain, permettent une meilleure connaissance réciproques des acteurs et un accompagnement plus efficient des familles ?

Enseignements tirés de l'intervention des différents intervenants :

- ▶ Les TISF ne sont pas reconnus comme des travailleurs sociaux par rapport aux autres collègues.
- ▶ Difficultés à faire financer nos actions (collectives) de manière pérenne.
- ▶ Les expériences prouvent que les collaborations de terrain sont possibles et efficientes

Enjeux d'avenirs :

- ▶ Encourager les coopérations en partant des besoins des personnes.
- ▶ Utiliser l'ensemble des moyens disponibles pour les coopérations, y compris les actions collectives.
- ▶ Il faut apprendre à se connaître et se reconnaître afin d'avoir une meilleure efficience dans le travail effectué.
- ▶ Il faut travailler sur des réseaux locaux entre professionnels pour créer des dispositifs en faveur des parents.



Le schéma d'aide aux familles a permis que la coopération existe réellement entre tous les acteurs.

Isabelle LAFAYE

Les TISF permettent de recréer un lien qu'aucun travailleur social n'a fait !

Véronique RICHOU

